

REPUBLIQUE ALGERINNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WIEAYA D'ORAN
DAIRA DE BETHIOUA
COMMUNE DE BETHIOUA
NIF N° : 098431079071219

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2016, portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, Et la loi N° 12/23 DU 05/08/2023 Fixant Les Règles Générales relatives aux marchés publics la commune de Bethioua informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacité minimales N° 10/2025.

Lot 01 : Réalisation de Stade Proximité A Cité Adda Bouhada Eldjilali a douar Arrassa commune de Bethioua

Lot 02 : Réalisation de Stade Proximité A Cité Maarouf Mohamed Bethioua Centre.

Lot 03 : Réalisation 02 Stades Proximités A Douar Araba Et Douar Arrassa.

Parus Dans Les Journaux : الجريدة En Date Du 02-09-2025 et ED DIWAN En Date Du 02-09-2025.

Les lots	L'entreprise	Montant (DA)		Délai	Nif	Obs.
		Proposé	Corrège			
Lot 01 : Réalisation de Stade Proximité A Cité Adda Bouhada Eldjilali a douar Arrassa commune de Bethioua	SMAHI Bousmaha	5.792.920.00	/	59 Jours	166451200138126	Moins Disant
Lot 02 : Réalisation de Stade Proximité A Cité Maarouf Mohamed Bethioua Centre.	KAAT Adil	5.882.171.00	/	45 jours	183192700603102	Moins Disant
Lot 03 : Réalisation 02 Stades Proximités A Douar Araba Et Douar Arrassa	ROUAM SERIK Mohamed	9.968.630.00	/	02 mois	101310102927148	Moins Disant

2531012565

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2016, portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, Et l'article 56 de la loi N° 12/23 fixant les règles relatives aux marchés publics, les soumissionnaires non retenues peuvent adresser un recours auprès de la commission des marchés de la commune de Bethioua dans un délai de 10 jours à compter de la date Parution du présent avis.

Bethioua le
Le Président de la Commune
المندوب العام
بمدينة